



## ENTREPRISE

Code courtier n° : 1425301

### LSA COURTAGES

15 AV EDOUARD BELIN  
92500 RUEIL MALMAISON

Tél. 0141033100

Email : [comptabilite@lsa-courtage.com](mailto:comptabilite@lsa-courtage.com)

## ATTESTATION L'ASSURANCE ASSOCIATION

**ASSOC ADSMNP**  
MOULIN SAINT AMAND  
2 RUE DU TOUR  
76000 ROUEN



**L'assureur MMA IARD Assurances Mutuelles - MMA IARD SA**

certifie que : ASSOC ADSMNP

**a souscrit le contrat d'assurance ASSOCIATION n° 000000145795734**



**TABLEAUX DES MONTANTS DE GARANTIES ET FRANCHISES SOUSCRITES :**

## ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

### RESPONSABILITE CIVILE VIE ASSOCIATIVE

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Responsabilité civile avant livraison (ou durant l'exécution d'une prestation de service)		
1) Tous dommages confondus dont :	8 000 000 EUR (4)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs		
. Dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur	Sans limitation de somme	
. Dommages corporels et immatériels consécutifs causés à vos préposés et résultant de votre faute inexcusable	3 500 000 EUR (4)(2)	Néant
. Dommages corporels résultant d'une autre cause	8 000 000 EUR (4)	
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 660 000 EUR	400 EUR
c. Vol ou escroquerie commis par vos préposés hors de votre établissement	58 200 EUR	400 EUR
d. Dommages subis par les biens confiés	374 000 EUR	
e. Dommages subis par un véhicule confié par un client		
B. Responsabilité civile après livraison hors Etats-Unis d'Amérique / Canada		
1) Tous dommages confondus dont :	5 320 000 EUR (2)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs à ceux-ci	5 320 000 EUR (2)	Néant
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 660 000 EUR (2)	
c. Frais de dépose et de repose des produits fournis	374 000 EUR	400 EUR
d. Frais de retrait de produits livrés		

(2) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

(4) Ce montant n'est pas indexé.

### ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Responsabilité civile atteintes à l'environnement dont frais d'urgence	499 000 EUR (1) 49 900 EUR	
B. Pertes pécuniaires environnementales dont :	374 000 EUR (1)	400 EUR
1) Responsabilité environnementale	124 000 EUR	
2) Frais de dépollution des sols et des eaux	124 000 EUR	
3) Frais de dépollution des biens immobiliers et des biens mobiliers	124 000 EUR	

(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.



ENTREPRISE

## ATTESTATION L'ASSURANCE ASSOCIATION

### DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Défense pénale et recours suite à accident	33 200 EUR	Néant

Cette attestation, valable pour la période du 01/06/2021 au 31/05/2022 est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.  
Elle ne remplace pas les conditions Particulières du contrat.

Fait le 07/06/2021 à RUEIL MALMAISON

L'assureur

